

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 juin 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs Michel Hamelin et Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-06-157

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Procès-verbaux - séance ordinaire du 8 mai et séance extraordinaire du 8 juin 2017
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
 4. Première période de questions du public
- ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**
5. États financiers 2016 corrigés
 6. Plan global d'aménagement phase 1
 - .1 Rejet-soumission
 - .2 Plan et devis – révision des documents
 7. Asphalte 2017 – amendement à la production – plan et devis
 8. Enseignes municipales - modifications et entretien
 9. Serveur informatique municipal – acquisition
 10. Mesures d'urgence — autorisation de dépenses et organisation - Simulation et tests des génératrices
 11. Règlements harmonisés - avis de motion (RMH-450, RMH-460, RMH-330)
 12. Rapport financier mensuel – 30 avril 2017 – dépôt
- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
13. Adoption des dépenses – mai 2017
 14. Demande d'appui financier
 - .1- Tournoi de balle familial – Fabrique Saint-Urbain-Premier
 - .2- Gala Reconnaissance – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
 15. Frais de scolarité – directeur général – ÉNAP - cours ENP7220
 16. Contrat de travail – directeur général
 17. Modification de la TECQ – nouvelle résolution
 18. Remboursement de la retenue – asphaltage 2016
 19. Achat(s) et services
 - .1 Panneau publicitaire – Centre sportif régional des Copains
 20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5, rue de l'école
 21. Campagne vidéo promotionnelle – municipalités rurales de la MRC de Beauharnois-Salaberry
 22. Utilisation des chemins municipaux – Garnison St-Jean – course à pied à relais
 23. Dispense – bruit nocturne – Saint-Jean-Baptiste
- DOSSIERS D'INFORMATION**
24. Rapport des comités
 - .1 Culture
 - .2 Bibliothèque
 - .3 Embellissement
 - .4 Environnement
 - .5 Loisirs
 - .6 Vie communautaire et sociale
 - .7 Voirie
 - .8 OMH
 - .9 Sécurité civile
 - .10 Sécurité incendie
 25. Correspondance au conseil
 26. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de mai 2017
 27. Varia
 - .1 *Dîner conférence- Centre d'action bénévole du grand Châteauguay*
 - .2 *Projet de modification du Schéma d'aménagement révisé – arbres nuisibles*
 28. Deuxième période de questions du public
 29. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux - séance ordinaire du 8 mai et séance extraordinaire du 8 juin 2017

17-06-158

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

17-06-159

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1. Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau indique qu'il y a eu réparation d'un ponceau sur le chemin de la rivière des Fèves nord en lien avec les commentaires d'un citoyen lors du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande si la municipalité de Saint-Urbain-Premier a la capacité financière permettant l'achat d'une autopompe-citerne neuve. Madame la mairesse Francine Daigle précise que les élus basent leurs analyses non pas uniquement sur le coût du véhicule à acquérir, mais bien sur divers critères dont entre autres la composition de la flotte de véhicules, la surface disponible de la caserne, l'amélioration des services aux citoyens, la durée de vie du véhicule à acquérir. Le même citoyen demande aux élus d'opter pour une citerne semblable à la dernière acquisition de la Ville de Saint-Amable; ceci afin d'assurer l'acquisition d'un transporteur d'eau de grand volume. Madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur du service de sécurité incendie Philippe Thibault mettent en contexte cette acquisition de cette ville en indiquant que ce véhicule non comparable au contexte actuel de notre municipalité a une durée de vie moindre avec un coût de revient élevé sans oublier que ce véhicule ne peut pas plus entrer dans la caserne. Le comité d'analyse se réunira à nouveau afin de compléter l'analyse d'acquisition.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. États financiers 2016 corrigés

CONSIDÉRANT QUE la présentation des surplus, déposée par la firme comptable Chiasson Gauvreau, ne reflète pas la réalité financière du surplus cumulé de la municipalité au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' un rapport corrigé et correspondant aux décisions est déposé par la firme comptable;

CONSIDÉRANT QUE le rapport corrigé démontre un surplus cumulé au 31 décembre 2016 de 599 052\$ dont 299 836\$ constitue le surplus libre;
EN CONSÉQUENCE,

17-06-160

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à la correction des états financiers 2016.

ADOPTÉ

6. Plan global d'aménagement phase 1

6.1 Rejet-soumission

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire réaménager différents parcs à même le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend également la mise en place d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu un appel d'offres public sur la plate-forme SEAO soit le Système Électronique d'Appel d'Offres;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a déposé une offre soit Aménagement Sud-Ouest inc.;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre est de 645 275.80\$ et dépasse amplement le budget alloué établi selon l'estimation;

CONSIDÉRANT QUE ceci ne respecte pas également le cadre budgétaire de l'année 2017 octroyé à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-161

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De rejeter l'offre du soumissionnaire Aménagement Sud-Ouest inc.

ADOPTÉ

6.2 Plan et devis – révision des documents

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 17-06-161 à l'effet de rejeter l'offre d'Aménagement Sud-Ouest inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire revoir les plans et devis afin de respecter le cadre budgétaire et ainsi changer la forme du devis afin de le programmer sous la forme de la nature des travaux à exécuter;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-162

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à l'heure à monsieur Normand Guénette architecte-paysagiste afin de revoir les plans et devis du projet Plan global d'aménagement phase 1.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à retourner en appel d'offres avec ces nouveaux documents conformément aux obligations contractuelles.

ADOPTÉ

7. Asphalte 2017 – amendement à la production – plan et devis

CONSIDÉRANT le rejet des soumissions dans le cadre du projet d'asphaltage du chemin de la rivière des Fèves le tout selon la résolution numéro 17-04-103;

CONSIDÉRANT QU' il est jugé opportun par les élus de jumeler le projet d'asphaltage du chemin Grande-Ligne au projet d'asphaltage de la montée de la rivière des Fèves dans un seul appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Genexco inc. qui travaille à la préparation des plans et devis du projet d'asphaltage de la montée de la rivière des Fèves;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-163

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'avenant du 30 mai 2017 de la firme Genexco d'un montant de 6 700\$ pour l'ajout du projet d'asphaltage du chemin Grande-Ligne au plans et devis au projet d'asphaltage de la montée de la rivière des Fèves.

ADOPTÉ

8. Enseignes municipales - modifications et entretien

CONSIDÉRANT QUE les enseignes municipales sur poteau en place sur le territoire de la municipalité sont défraîchies;

CONSIDÉRANT QUE le logo en place sur ces enseignes est l'ancien logo municipal et doit être remplacé par le nouveau;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre de service soit Ventax Graphix et Enseigne plus.;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-164

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Ventax Graphix, plus bas soumissionnaire, au montant de 3 545\$ plus les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 2017-3.

Que la livraison des enseignes n'excède pas le 7 septembre 2017 sans quoi le contrat n'est plus valide.

ADOPTÉ

9. Serveur informatique municipal – acquisition

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire acquérir un serveur informatique qui sera positionné au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition a pour but d'assurer la pérennité des données informatiques municipales et d'archiver adéquatement les documents informatisés;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été soumises dont l'une par PG Solutions et l'autre par T3i inc.;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-165

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat d'acquisition, de montage et de préparation d'un serveur à T3i inc. au montant de 1 601.10\$ plus les taxes applicables le tout selon la soumission numéro 17060804MG.

D'autoriser la réinstallation des logiciels chez les fournisseurs de service.

D'acquérir également de T3i inc. une pile de secours (UPS) 1 000 va 600w au montant de 199\$ et un commutateur 26 ports Gigabit L2 Cisco sg200 au montant de 152\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

10. Mesures d'urgence — autorisation de dépenses et organisation - Simulation et tests des génératrices – électricien et entretien

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise à jour du plan de mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Urbain-Premier, il est également de mise d'organiser quelques pratiques du déploiement de «Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)» ;

CONSIDÉRANT l'importance de former les différentes missions de l'organisation afin de faciliter la mise en place de ceux-ci lors d'une alerte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des génératrices servant principalement aux mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel doit être testé régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE ceci n'a pas été effectué depuis un bon moment;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-166

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'organiser, avec l'appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry, une simulation du déploiement de «l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)» le 21 juin 2017 au centre municipal;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux tests des génératrices de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

D'engager, au besoin, un maître-électricien afin de s'assurer du fonctionnement des raccordements électriques au bâtiment du centre municipal et aux différents postes de pompage.

ADOPTÉ

11. Règlements harmonisés - avis de motion (RMH-450, RMH-460, RMH-330)

11.1 RMH-450

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Joane Gibeau, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-450 portant le numéro 286-11.

11.2 RMH-460

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-460 portant le numéro 287-11.

11.3 RMH-330

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-330 portant le numéro 288-11.

12. Rapport financier mensuel – 30 avril 2017 – dépôt

Le rapport financier mensuel du mois d'avril 2017 du directeur général est déposé.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13. Adoption des dépenses –mai 2017

17-06-167

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 11 mai 2017 au 12 juin 2017 inclusivement, totalisant un montant de 207 256.98\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

14. Demande d'appui financier

17-06-168

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

- 13.1 – Tournoi de balle familial –
Fabrique Saint-Urbain-Premier –

100 \$

ADOPTÉ

17-06-169

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

13.2 – Gala Reconnaissance –
École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois 200 \$

ADOPTÉ

15. Frais de scolarité – directeur général – ÉNAP - cours ENP7220

CONSIDÉRANT QUE le cours ENP7220 a été réussi avec succès par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses encourues par ce dernier sont reliées aux conditions de remboursement du contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont en lien avec la résolution du conseil numéro 16-12-330;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-170

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement des coûts de formation, cours ENP7220, du directeur général monsieur Michel Morneau au montant de 403.57\$.

ADOPTÉ

16. Contrat de travail – directeur général

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler le contrat de monsieur Michel Morneau pour occuper les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les parties désirent consigner au contrat les conditions de travail du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-171

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'entériner le contrat de travail du directeur général.

D'autoriser madame la mairesse Francine Daigle à signer le contrat du directeur monsieur Michel Morneau au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

17. Modification de la TECQ – nouvelle résolution

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-172

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

18. Remboursement de la retenue – asphaltage 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a retenu 10% de la valeur des travaux d'asphaltage 2016 du chemin Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT la confirmation par le directeur général monsieur Michel Morneau de la conformité des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-173

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le remboursement de la retenue au fournisseur Ali construction, montant de 7 626.70\$, pour les travaux d'asphaltage du chemin Grande-Ligne.

ADOPTÉ

19. Achat(s) et services

19.1 Panneau publicitaire – Centre sportif régional des Copains

17-06-174

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler le contrat d'affichage du panneau publicitaire du Centre sportif régional des Copains au montant de 125\$ plus les taxes applicables pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ

20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5, rue de l'école

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant au 5, rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de remplacement de la fenestration de l'étage et le remplacement de la toiture de la galerie avant et de la véranda;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-175

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

17-05-04 –5 rue de l'École
Changement de la fenestration de l'étage et toiture de la galerie.

ADOPTÉ

21. Campagne vidéo promotionnelle – municipalités rurales de la MRC de Beauharnois-Salaberry

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry ont signifié l'intérêt d'effectuer une campagne promotion vidéo du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est compatible avec le fonds régional - FTDR de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-176

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier à la MRC de Beauharnois-Salaberry l'adhésion de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à la campagne promotion vidéo.

Que cette adhésion est liée au paiement de la totalité ou d'une partie des frais à même le Fonds Régional des Territoires (FTDR).

ADOPTÉ

22. Utilisation des chemins municipaux Garnison St-Jean – course à pied à relais

CONSIDÉRANT la demande de la Garnison Saint-Jean (ELRFC) dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de l'École du leadership et de recrues des forces canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une course à relais entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Ottawa le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course passera sur le territoire municipal vers 13h;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-177

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la Garnison Saint-Jean (ELRFC) dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de l'École du leadership et de recrues des forces canadiennes à emprunter les routes du territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

23. Dispense – bruit nocturne – Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs organise la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie le type de bruit ainsi que les heures d'autorisation du bruit sans troubler la paix et la tranquillité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder par résolution pour une fête municipale, au cas par cas, une autorisation particulière;

EN CONSÉQUENCE,

17-06-178

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à déroger à l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances, bruit occasionné par une activité musicale le 23 juin 2017 se terminant à 1h AM le 24 juin 2017.

ADOPTÉ

DOSSIERS D'INFORMATION

24. Rapport des représentants des comités

24.1 Culture

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

24.2 Bibliothèque

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

24.3 Embellissement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

24.4 Environnement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

24.5 Loisirs

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

24.6 Vie communautaire et sociale

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

24.7 Voirie

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

24.8 OMH

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités.

24.9 Sécurité civile

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités à venir.

24.10 Sécurité incendie

Monsieur le directeur du service de sécurité des incendies Philippe Thibault fait un rapport des activités.

25. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

26. Dépôt des rapports internes

26.1 Statistiques des permis et des certificats – mois de mai 2017

Le rapport des statistiques des permis et des certificats du mois de mai 2017 est déposé aux élus.

27. Varia

27.1 Dîner conférence- Centre d'action bénévole du grand Châteauguay

Madame la mairesse Francine Daigle fait part à tous d'un dîner-conférence du Centre d'action bénévole du grand Châteauguay qui aura lieu à la salle communautaire de Saint-Urbain-Premier le premier novembre. D'autres détails sont à venir à cet effet par l'organisme.

27.2 Projet de modification du Schéma d'aménagement révisé – arbres nuisibles

Madame la mairesse Francine Daigle indique la préparation d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement actuellement en vigueur de la MRC de Beauharnois-Salaberry faisant en sorte de permettre la coupe d'arbres nuisibles sur la bande riveraine avec remplacement.

28. Deuxième période de questions du public

Aucune question.

29. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h55.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général